

Union européenne : Accord a minima sur les quotas de pêche en mer Baltique

La commission européenne espérait des baisses plus en adéquation avec les recommandations des scientifiques pour la pêche au cabillaud.

A Luxembourg, les discussions difficiles entre les ministres de la pêche de l'Union européenne ont abouti lundi 10 octobre à une réduction des quotas 2017 en mer Baltique inférieure à ce que souhaitait la Commission européenne. Le ministre allemand Christian Schmidt avait, dès son arrivée lundi matin, déclaré que les propositions de la Commission n'étaient « pas réalistes ».

Karmenu Vella, le commissaire en charge de la pêche, avait notamment suggéré des baisses drastiques pour la pêche au cabillaud « dont les stocks se détériorent rapidement ». La baisse des quotas de 56 % (5 597 tonnes) pour le cabillaud occidental reste très en dessous de la réduction de 88 % proposée après prise en compte des avis scientifiques. La baisse sera de 25 % pour le cabillaud (30 857 tonnes), là encore bien moins que les moins 39 % proposés.

Pêche récréative limitée à cinq prises par jour

« Après avoir écouté les arguments des Etats membres, et les impacts sur les différentes flottes, en particulier la flotte artisanale, j'ai accepté une réduction plus basse qui reste toutefois bien au-dessous de la limite fixée dans les avis scientifiques », a regretté M. Vella.

Pour la première fois, la pêche récréative sera limitée à cinq prises par jour, mesure prise pour compenser la baisse limitée des quotas. Les pêcheries devront fermer pendant une période de 8 semaines pour permettre la reproduction.

En ce qui concerne le hareng du golfe de Riga, les quotas seront réduits de 11 % (31 074 tonnes), contre moins 21 % proposés.

Lien article : 